

étendue de pays industrialisés et de pays en voie de développement, représentant des régimes économiques allant de la planification centralisée à la libre entreprise. Ce programme a été institué à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui a eu lieu à Stockholm en 1972, et son siège se trouve à Nairobi, au Kenya. Le Canada, qui est membre du conseil d'administration de ce programme, a participé activement à son élaboration et a contribué au Fonds des Nations Unies pour l'environnement. La deuxième séance du conseil d'administration a eu lieu à Nairobi en mars 1974 et les programmes prioritaires approuvés portaient sur les domaines suivants: établissements humains, santé et bien-être; terre, eau et désertification; économie commerciale, technologie et transfert de technologie; océans; conservation de la nature, de la faune et des ressources génétiques; énergie et programme vigie. A l'échelle nationale, on a poursuivi la préparation d'un plan fédéral-provincial coordonné en vue de répondre au Plan d'action de Stockholm, en tenant compte des besoins et des priorités du Canada.

Le Canada a également joué un rôle actif et manifeste dans deux importantes conférences patronnées par les Nations Unies en 1974, soit la Conférence mondiale sur la population qui s'est tenue à Bucarest en août et la Conférence mondiale sur l'alimentation qui a eu lieu à Rome en novembre. On a également entrepris les travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat) qui aura lieu à Vancouver en 1976 et à la Conférence des Nations Unies sur l'eau qui se tiendra à Buenos Aires en 1977.

En 1973, le Canada est devenu membre à part entière de la Commission économique pour l'Europe, l'une des cinq commissions économiques régionales des Nations Unies. Des activités se rapportant à l'environnement sont effectuées par un grand nombre des principaux organismes auxiliaires de la Commission, la coordination étant assurée par des conseillers supérieurs spécialisés dans les problèmes de l'environnement. Le Canada a participé à un certain nombre de ces activités et a été particulièrement intéressé à rechercher des façons d'améliorer la coordination et à rationaliser la répartition des ressources dans des domaines d'intérêt commun à un certain nombre d'organismes internationaux, comme la pollution atmosphérique provenant d'outre-frontière, les aspects écologiques de l'aménagement des ressources en eau et la technologie de la suppression des déchets.

Le Canada a continué à participer au programme de l'UNESCO intitulé *L'homme et la biosphère* (MAB). Ce programme de recherche interdisciplinaire coordonné à l'échelle internationale a pour objectif l'utilisation rationnelle des ressources de la biosphère. En tant que membre du Conseil international de coordination, le Canada a fait valoir l'aspect «sciences sociales» lors de l'élaboration des propositions. Il a continué de fournir des experts qui participent à des rencontres internationales en vue d'établir des propositions plus précises. Sur le plan national, deux sous-programmes, soit l'urbanisation et les pratiques agricoles et forestières, ont atteint l'étape de la publication du cadre provisoire de recherche et on a engagé deux coordonnateurs de sous-programmes. On a également établi une description explicite du procédé de sélection et d'évaluation des propositions de recherche. Cet aspect est considéré comme important en raison de la nature interdisciplinaire et participative du programme MAB, ainsi que de l'attention toute particulière accordée aux études se rapportant aux politiques.

En 1970, l'Organisation de coopération et de développement économiques a créé un Comité de l'environnement chargé de promouvoir la compréhension et un consensus international sur l'évaluation de la nature et des conséquences des problèmes écologiques et des solutions proposées. Le Canada a participé activement aux travaux de ce comité et de ses divers groupes sectoriels et consultatifs. En 1974 a eu lieu la première rencontre du Comité de l'environnement au niveau ministériel en vue d'examiner l'avancement des travaux et le mandat du Comité. Les recommandations pour les travaux futurs ont été approuvées, et actuellement le Canada les étudie du point de vue des priorités nationales et essaie de trouver la structure administrative la plus efficace à l'intérieur de l'Organisation pour les mettre en œuvre.

Le Canada est également membre du Comité des défis de la société moderne, qui relève de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Les travaux de cet organisme s'effectuent dans le cadre d'une série de projets pilotes portant sur des problèmes particuliers et auxquels participent uniquement les pays membres spécialement intéressés aux problèmes en question. Le Canada participe actuellement à des projets pilotes sur la pollution des eaux côtières, le traitement des eaux usées, les soins de santé avancés et l'économie d'énergie. Le Canada a